

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022
A la salle de réunion « La Ciamarella » à 20h30**

A l'ouverture de la séance,

Présents : Marc KONAREFF, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, Paul BLANC, Stéphane ANSELMET, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET, Angeline BLANC, Henri CHARRIER

Absents : David BRUBALLA, Franck CHARRIER

Représentés :

Secrétaire de séance : Didier ANSELMET

ORDRE DU JOUR :

- Délibération approbation des comptes administratif : budgets Commune, Régie Electrique, Zone Agricole, Eau, Assainissement, Remontées Mécaniques
- Délibération approbation des comptes de gestion : budgets Commune, Régie Electrique, Zone Agricole, Eau, Assainissement, Remontées Mécaniques
- Délibération affectation de résultat : budgets Commune, Régie Electrique, Zone Agricole, Eau, Assainissement, Remontées Mécaniques,
- Délibération Approbation du budget 2022 : budgets Commune, Régie Electrique, Zone Agricole, Eau, Assainissement, Remontées Mécaniques, Les Clarines
- Délibération taux d'impositions
- Délibération Répartition des subventions
- Délibération convention d'aménagement touristique Les Marmottons
- DPU consorts Ginet/SCCV La Marmotte
- DPU SCI d'Oul/SCI Quattro
- Délibération convention chemin du petit bonheur
- Délibération Délégation de service public Garderie Les p'tits chabottes
- Questions diverses

A rattacher à la réunion

- Délibération convention de partenariat entre la CCHMV et la Commune relative à l'abonnement aux géo services de la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021.

dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	286 147.33 €	0.00 €	524 272.77 €	0.00 €	810 420.10 €
Opérations de l'exercice	1 877 332.53 €	1 437 222.77 €	1 397 750.87 €	1 778 458.26 €	3 275 083.40 €	3 215 681.03 €
TOTAUX	1 877 332.53 €	1 723 370.10 €	1 397 750.87 €	2 302 731.03 €	3 275 083.40 €	4 026 101.13 €
Résultats de clôture	0.00 €	-153 962.43 €	0.00 €	904 980.16 €	0.00 €	751 017.73 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	1 877 332.53 €	1 723 370.10 €	1 397 750.87 €	2 302 731.03 €	3 275 083.40 €	4 026 101.13 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	-153 962.43 €	0.00 €	904 980.16 €	0.00 €	751 017.73 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 voix pour

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET REGIE ELECTRIQUE

Séance du 4 Avril 2022 à 20h30

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	103 099.80 €		211 906.54 €	0.00 €	315 006.34 €
Opérations de l'exercice	34 792.09 €	107 861.30 €	554 145.52 €	607 113.66 €	588 937.61 €	714 974.96 €
TOTAUX	34 792.09 €	210 961.10 €	554 145.52 €	819 020.20 €	588 937.61 €	1 029 981.30 €
Résultats de clôture		176 169.01 €		264 874.68 €		441 043.69 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	34 792.09 €	210 961.10 €	554 145.52 €	819 020.20 €	588 937.61 €	1 029 981.30 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		176 169.01 €	0.00 €	264 874.68 €	0.00 €	441 043.69 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 voix pour

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET ZONE AGRICOLE

Séance du 4 Avril 2022 à 20h30

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Marc KONAREFF Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	41 467.05 €	0.00 €	6 673.27 €	0.00 €	48 140.32 €
Opérations de l'exercice	169 983.23 €	176 429.02 €	215 361.75 €	217 560.81 €	385 344.98 €	393 989.83 €
TOTAUX	169 983.23 €	217 896.07 €	215 361.75 €	224 234.08 €	385 344.98 €	442 130.15 €
Résultats de clôture		47 912.84 €		8 872.33 €		56 785.17 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €

TOTAUX CUMULES	169 983.23 €	217 896.07 €	215 361.75 €	224 234.08 €	385 344.98 €	442 130.15 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		47 912.84 €		8 872.33 €		56 785.17 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 voix pour, 1 voix contre

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET EAU POTABLE

Séance du avril 4 2022 à 20h30

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021

dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	67 321.70 €	0.00 €	0.00 €	113 985.51 €	67 321.70 €	113 985.51 €
Opérations de l'exercice	231 471.91 €	248 563.42 €	40 336.58 €	193.20 €	271 808.49 €	248 756.62 €
TOTAUX	298 793.61 €	248 563.42 €	40 336.58 €	114 178.71 €	339 130.19 €	362 742.13 €
Résultats de clôture	50 230.19 €			73 842.13 €		23 611.94 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	298 793.61 €	248 563.42 €	40 336.58 €	114 178.71 €	339 130.19 €	362 742.13 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	50 230.19 €			73 842.13 €		23 611.94 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 voix pour

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET ASSAINISSEMENT

Séance du 4 Avril 2022 à 20h30

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021

dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	89 427.52 €	0.00 €	0.00 €	29 367.70 €	89 427.52 €	29 367.70 €
Opérations de l'exercice	323 586.47 €	213 435.74 €	71 400.90 €	9 156.34 €	394 987.37 €	222 592.08 €
TOTAUX	413 013.99 €	213 435.74 €	71 400.90 €	38 524.04 €	484 414.89 €	251 959.78 €
Résultats de clôture	199 578.25 €	0.00 €	32 876.86 €		232 455.11 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	413 013.99 €	213 435.74 €	71 400.90 €	38 524.04 €	484 414.89 €	251 959.78 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	199 578.25 €	0.00 €	32 876.86 €	0.00 €	232 455.11 €	0.00 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 voix pour

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET REMONTEES MECANIQUES

Séance du 4 Avril 2022 à 20h30

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de

l'exercice 2021

dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	59 828.48 €	0.00 €	14 499.61 €	0.00 €	74 328.09 €
Opérations de l'exercice	265 688.46 €	289 227.96 €	1 336 082.21 €	1 216 308.17 €	1 601 770.67 €	1 505 536.13 €
TOTAUX	265 688.46 €	349 056.44 €	1 336 082.21 €	1 230 807.78 €	1 601 770.67 €	1 579 864.22 €
Résultats de clôture		83 367.98 €		-105 274.43 €		-21 906.45 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	265 688.46 €	349 056.44 €	1 336 082.21 €	1 230 807.78 €	1 601 770.67 €	1 579 864.22 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	614 744.90 €	83 367.98 €	0.00 €	-105 274.43 €	0.00 €	-21 906.45 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 voix pour

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Dressée par Madame SUPTIL Karine, Trésorière
COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9 voix pour

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC
DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Dressée par Madame SUBTIL Karine, Trésorière
REGIE ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9 voix pour

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC
DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Dressée par Madame SUPTIL Karine, Trésorière
ZONE AGRICOLE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8 voix pour et 1 voix contre

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC
DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Dressée par Madame SUBTIL Karine, Trésorière

EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9 voix pour

COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC
DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Dressée par Madame SUBTIL Karine, Trésorière

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9 voix pour

<p>COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021</p>
--

Dressée par Madame SUBTIL Karine, Trésorière
REMONTEES MECANIQUES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9 voix pour

73047

Commune de BONNEVAL SUR ARC

Code INSEE

Commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc KONAREFF, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 904 980.16 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre	0
Pour	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	380 707.39 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	524 272.77 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	904 980.16 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-153 962.43 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 904 980.16 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	153 963.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	751 017.16 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

9 voix pour

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC Régie Electrique	
---------------------	---	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Maire,.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 264 874.68 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	52 968.14 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	211 906.54 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	264 874.68 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	176 169.01 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	264 874.68 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	264 874.68 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

9 voix pour

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC <i>Zone Agricole</i>	
---------------------	---	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc KONAREFF, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 8 872.33 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice :	11		
Nombre de membres présents :	0		
Nombre de suffrages exprimés :	0		
VOTES : Contre	0	Pour	0

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 199.06 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 673.27 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	8 872.33 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	47 912.84 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 8 872.33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	8 872.33 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

8 voix pour et 1 voix contre

Commune de BONNEVAL SUR ARC <i>Eau Potable</i>	
Code INSEE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Marc KONAREFF, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 73 842.13 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre	0
Pour	0

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	-40 143.38 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	113 985.51 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	73 842.13 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-50 230.19 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement = e. + f.	-50 230.19 €
AFFECTATION (2) = d.	73 842.13 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	50 230.19 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	23 611.94 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

9 voix pour

Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC Assainissement
------------	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : -32 876.86 €

Nombre de membres en exercice :	11		
Nombre de membres présents :	0		
Nombre de suffrages exprimés :	0		
VOTES : Contre	0	Pour	0

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-62 244.56 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	29 367.70 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	-32 876.86 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-199 578.25 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement = e. + f.	-199 578.25 €
AFFECTATION (2) = d.	-32 876.86 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	32 876.86 €

9 voix pour

73017 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC Régie des Remontées mécaniques	
---------------------	---	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Marc Konareff, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €
- un déficit d'exploitation de : -105 274.43 €

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-119 774.04 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	14 499.61 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	-105 274.43 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	83 367.98 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	-105 274.43 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	105 274.43 €

9 voix pour

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIFS 2022
COMMUNE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la Commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 071 516 €	2 071 516 €
Section d'investissement	1 120 379 €	1 120 379 €
TOTAL	3 191 895 €	3 191 895 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2022 de la Commune

9 voix pour

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIFS 2022
REGIE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la Régie Electrique comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	804 884 €	804 884 €
Section d'investissement	396 469 €	396 469 €
TOTAL	1 201 353 €	1 201 353 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2022 de la Régie Electrique

9 voix pour

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIFS 2022
ZONE AGRICOLE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la zone agricole comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
--	----------	----------

Section de fonctionnement	221 440 €	221 440 €
Section d'investissement	224 342 €	224 342 €
TOTAL	445 782 €	445 782 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2022 de la Zone Agricole

8 voix pour et 1 voix contre

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIFS 2022
EAU POTABLE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de l'eau potable comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	133 607 €	133 607 €
Section d'investissement	217 817 €	217 817 €
TOTAL	351 424 €	351 424 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2022 Eau Potable

7 voix pour et 2 abstentions

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIFS 2022
ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de l'assainissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	249 816 €	249 816 €
Section d'investissement	557 786 €	557 786 €
TOTAL	807 602 €	807 602 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2022 Assainissement

8 voix pour et 1 abstention

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIFS 2022 REMONTEES MECANIQUES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 des Remontées Mécaniques comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 142 285.61 €	2 142 285.61 €
Section d'investissement	340 409.48 €	340 409.48 €
TOTAL	2 482 695.09 €	2 482 695.09 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2022 des Remontées Mécaniques

9 voix pour

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIFS 2022 LES CLARINES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 Bar Restaurant Les Clarines comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	18 010 €	18 010 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	18 010 €	18 010 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2022 Bar restaurant Les Clarines

9 voix pour

NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition 2022 des trois taxes locales, le conseil municipal décide de ne pas augmenter ceux-ci.

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux comme suit pour l'année 2022 :

- Taxe foncière : 39,52 %
- Taxe Foncière non bâtie) : 133,40 %
- CFE : 28,47 %

9 voix pour

SUBVENTION Budget Commune 2022

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de détailler l'article 6574.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- DECIDE d'accorder les aides comme suit :

Article	Bénéficiaires	Montant alloué
6574	Les petits Bonny	65 000€
	Club des sports	40 000€
	Locomotive	200€
	AFSEP	400€
	Pré Soleil	100€

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget Communal 2022.

9 voix pour

CONVENTION D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE (Dite « convention Loi Montagne » Les Marmottons

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bâtiment « Le marmotton » a été acquit par la société RJO conseils et participations. Le promoteur prévoit la réalisation de travaux aboutissant à la réhabilitation de 5 appartements meublés avec espaces communs au sein d'un ensemble immobilier existant et l'exploitation de ceux-ci.

Le Maire explique que le bâtiment « Le marmotton » est situé en pied de piste. Il a été construit à la création de la station de ski sur des terrains expropriés afin de développer l'offre hôtelière et touristique.

La revente de ce bâtiment en meublés touristiques pourrait avoir de lourdes conséquences financières pour la station de ski dans le cas où les acheteurs ne loueraient pas leur bien et les occuperaient seulement à titre de résidence secondaire.

Face à ce risque, et dans la logique communale de préservation des « lits chauds » de la station, la collectivité se doit d'assurer la pérennité de l'affectation touristique des locaux. A cet effet, une convention d'aménagement touristique au titre des articles L342-1 à L342-5 du Code du Tourisme peut être conclut entre la commune de Bonneval sur arc et la société RJO.

Monsieur le Maire présent le projet de convention d'aménagement touristique préparée dans cet objectif.

Cette convention engage l'opérateur à exploiter ou faire exploiter les logements créés aux seules fins d'hébergements touristiques « marchands ».

Ces logements devront ainsi être proposés à la location touristique de manière privilégiée par un opérateur professionnel de la location touristique et ce en période hivernale et en période estivale ; à minima 12 semaines à compter de l'ouverture et jusqu'à la fermeture de la station en période hivernale et au moins 8 semaines en période estivale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention présentée par le Maire pour une durée de 20 ans consécutives.

9 voix pour

**DELIBERATION DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SOUMIS AU DROIT DE
PREEMPTION
PARCELLES B101, 963, 1374, 1376, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1392, 1393, 1379
Lot 11, Lot 12 et Lot 13
Vente Cts GINET / Société La Marmotte**

Mr Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain transmise par Maître Sébastien POMEL, notaire à Saint Pierre d'Albigny (73).

Cette déclaration concerne **les lots 11, 12 et 13** dans le bâtiment de la Marmotte, situé sur les parcelles B101, 963, 1374, 1376, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1392, 1393, 1379 appartenant à Mr et Mme GINET Guy et Mr et Mme GINET Laurent située au Tralenta.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de renoncer à la préemption de la parcelle citée ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le notaire.

9 voix pour

**DELIBERATION DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SOUMIS AU DROIT DE
PREEMPTION
PARCELLE E458
Vente SCI d'OUL / SCI QUATTRO**

Mr Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain transmise par Maître Olivier HIRTH, notaire à Saint-Michel-de-Maurienne (73).

Cette déclaration concerne la parcelle E458 appartenant à SCI d'OUL représenté par Mr Christophe LAGARDE, située au vieux village d'une superficie totale de 96 ca.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de renoncer à la préemption de la parcelle citée ci-dessus

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le notaire.

9 voix pour

CONVENTION POUR LA MISE EN VALEUR DU CHEMIN DU PETIT BONHEUR

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise de mise en valeur du chemin du petit bonheur.

Il rappelle les objectifs et enjeux du projet à savoir le développement d'une nouvelle offre touristique intercommunale, l'attrait de nouveaux publics et de faire du chemin du petit bonheur un outil d'attractivité.

Il explique que le chemin du petit bonheur va être prolongé jusqu'à l'Ecôt.

Afin de baliser le chemin sur la commune de Bonneval sur Arc, plusieurs éléments sont prévus :

- Un révélateur de vent qui sera positionné en bordure du terrain d'atterrissage des parapentes.
- Une porte d'entrée qui marque l'extrémité du chemin. Elle sera installée à l'Ecôt.
- Des travaux de mise en peinture d'éléments existants notamment sur le pont du ruisseau de Lenta et sur la barrière au niveau de la station-service.
- La mise en place de grumes de bois le long du chemin au niveau du pont des Sallanches.

Le Maire explique qu'il convient de signer des conventions avec la CCHMV afin de définir les engagements de chacun.

La CCHMV s'engage à ne pas installer d'éléments de balisage après le Tralenta (après les deux rochers qui font démarrer le sentier jusqu'à l'Ecôt », ni dans le village même de l'Ecôt afin de ne pas dénaturer le paysage.

Le Maire présente les projets de convention.

Le conseil municipal ayant délibéré :

- AUTORISE la CCHMV à prolonger le chemin jusqu'à l'Ecôt
- AUTORISE la mise en place des différents éléments
- AUTORISE le Maire à signer les conventions relatives à la mise en valeur du chemin du petit bonheur

9 voix pour

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC HALTE GARDERIE DE BONNEVAL SUR ARC

Le Maire rappelle au conseil municipal que la délégation de service public pour la structure multi accueil se termine au 30 juin 2022.

Il rappelle également l'importance que constitue cette structure, tant pour les familles de la commune que pour les vacanciers.

Il faut donc assurer la continuité du service pour que la garderie puisse ouvrir dès la saison d'été 2022.

Le Maire précise au conseil municipal que l'activité de halte-garderie se situe dans le cadre d'un service public local facultatif dont la gestion peut être confiée à une association. Pour déléguer la gestion de cette structure, il convient de recourir à une consultation plus précisément dans le cadre d'une délégation de service public.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- DECIDE de procéder à une délégation de service public, pour la gestion de la halte-garderie de Bonneval sur arc se situant dans le bâtiment de la Ciamarella
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer la procédure de consultation
- DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces de la DSP.

9 voix pour

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCHMV ET LA COMMUNE RELATIVE A
L'ABONNEMENT AUX GEOSERVICES DE LA REGIE DE GESTION DES DONNEES SAVOIE
MONT BLANC

Le Maire explique au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2022, la RGD Savoie Mont Blanc a changé de statuts avec un passage en Groupement d'Intérêt Public (GIP).

La communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise et la quasi-totalité des communes du territoire bénéficient des logiciels de gestion cartographique de la RGD.

Le Maire explique que la RGD a ainsi fait part à la CCHMV fin 2021 d'une proposition d'abonnement mutualisé pour les services de la CCHMV et les 10 communes qui composent le territoire. Cet abonnement prend en compte le nouveau barème de la RGD, et permet à l'ensemble du territoire d'obtenir une réduction importante sur le montant des abonnements.

Le Maire explique qu'une convention doit être signée afin de fixer les conditions de prise en charge par la CCHMV de l'abonnement mutualisé aux services de la RGD Savoie-Mont-Blanc, et les modalités de refacturation de la part due par la commune.

Le Maire présente le projet de convention.

Le conseil municipal ayant délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention

9 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration Préalable Mr BLANC Pierre-Florian : Mr Pierre-Florian BLANC a déposé une demande d'autorisation de travaux pour la réfection d'un chalet au lieu-dit « La Mandettaz ». Le Conseil Municipal émet un avis Favorable à la demande.

Station météo Refuge du Carro : Le Parc National de la Vanoise souhaite mettre en place une antenne météo à côté du refuge de Carro jusqu'à l'automne 2023. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Vu par nous, Marc KONAREFF, Maire, pour être affiché le 14 avril 2022 sur le tableau d'affichage installé devant l'entrée de la Mairie, accessible au public, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

*A Bonneval Sur Arc,
Le 14 avril 2022
Le secrétaire de Séance, Didier ANSELMET*

*Le Maire,
Marc KONAREFF*